



Le mardi 24 Février 2026



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2026 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/02/2026

Présents : Gilles **Avakian**, Yvette **Bellier**, Charles **Brès**, Patrick **Brès**, Christian **Roggero**, Sandra **Mathieu**.

Excusés : Néant

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Sandra **Mathieu**



Délibération 6 – 2026 : Approbation du budget 2026

Monsieur le Maire présente le budget 2026 détaillé par chapitres et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 202 559,33 €

Section d'investissement : 38 262,38 €

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir passer au vote.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

Approuve à l'unanimité le budget 2026 proposé par le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.